

## Appel à Manifestation d'Intérêt

### Bioéconomie Bleue en Normandie

*Dépôt des dossiers : Du 20 juin 2022 au 16 décembre 2022*

#### I. Une ambition normande pour développer la bioéconomie bleue

La Région Normandie porte une stratégie forte de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture, domaines intrinsèquement liés à la bioéconomie bleue.

Le positionnement de la Normandie sur les ressources marine et aquacole doit répondre aux nouvelles demandes sociétales et environnementales en s'appuyant sur les atouts du territoire.

Cette vision peut se décliner en 3 axes qui reprennent les différentes biomasses aquatiques :

**Axe 1 : Développer les filières micro et macro-algues sur le territoire normand en se basant sur des modèles économiques viables et en optimisant la chaîne de valeur**

**Axe 2 : Accompagner le développement des filières locales des aquacultures émergentes**

**Axe 3 : Développer des filières de valorisation durable des co-produits et biodéchets issus de la pêche, l'aquaculture, la pisciculture et la conchyliculture**

#### II. Périmètre et objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Les projets doivent répondre à l'un des axes issus de la réflexion autour des liens entre la bioéconomie bleue et la politique régionale Pêche et Aquaculture :

**Axe 1 : Développer les filières micro et macro-algues sur le territoire normand en se basant sur des modèles économiques viables et en optimisant la chaîne de valeur**

**Axe 2 : Accompagner le développement des filières locales des aquacultures émergentes**

**Axe 3 : Développer des filières de valorisation durable des co-produits et biodéchets issus de la pêche, l'aquaculture, la pisciculture et la conchyliculture**

Mais aussi :

- Développer des filières normandes en lien avec les opérateurs économiques de l'aval de la filière
- Encourager des projets de recherche et développement, d'innovation et d'industrialisation d'envergure nationale ou européenne sur les biomasses aquatiques

- Favoriser l'implantation de nouvelles unités industrielles dans le domaine de la première et deuxième transformation de biomasse aquatique en Normandie

- Favoriser l'émergence de nouvelles filières d'avenir

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de favoriser le développement des filières d'avenir dans le secteur de la bioéconomie bleue, en accompagnant les projets novateurs ayant un potentiel fort pour la Normandie.

### **Axe 1 : Développer les filières micro et macro-algues sur le territoire normand en se basant sur des modèles économiques viables et en optimisant la chaîne de valeur**

Cet axe vise non seulement à inciter le transfert des résultats des études et projets déjà financés par la Région dans les années antérieures, mais aussi à faire émerger de nouveaux projets afin de les soutenir. Il s'agit au final d'aider à initier et lancer de nouvelles filières en micro et macro-algues sur le territoire. Cet appel à manifestation d'intérêts vise ainsi à inciter les opérateurs économiques impliqués dans l'algoculture à construire les filières normandes de demain.

### **Axe 2 : Accompagner le développement des filières locales des aquacultures émergentes**

Cet axe s'inscrit dans le soutien des actions prévues dans le Plan Aquaculture d'Avenir. Les propositions attendues doivent permettre d'améliorer le maintien et le développement des activités en aquaculture émergente, mais aussi d'améliorer et garantir un haut niveau de performance économique, sanitaire et environnementale des entreprises, d'améliorer la prévention, la gestion des risques sanitaires, zoonosaires, climatiques et environnementaux, ainsi que le bien-être animal. L'aquaculture, pour la Région Normandie permet de répondre à de nombreux enjeux de développement. Elle apporte notamment une réponse aux enjeux d'alimentation en proposant une production de qualité tout en pourvoyant de nombreux emplois.

Fort de la volonté régionale de développer l'aquaculture, cet axe vise également l'aquaponie qui représente une opportunité pour le territoire, dans le but d'en accroître la productivité en utilisant tous les leviers de la bioéconomie.

### **Axe 3 : Développer des filières de valorisation durable des co-produits et biodéchets issus de la pêche, l'aquaculture, la pisciculture et la conchyliculture**

L'excellence environnementale participe aussi au rayonnement régional et celui de ses métiers de la bioéconomie bleue. Cet axe vise ainsi les projets permettant de favoriser la gestion à la source et la valorisation des biodéchets et co-produits identifiés en Normandie, et de sensibiliser aux bonnes pratiques. Il s'agit non seulement d'inciter le transfert des résultats des études et projets déjà financés par la Région dans les années antérieures, mais aussi de faire émerger de nouveaux projets afin de les soutenir.

## **III. Modalités de dépôt du dossier de candidature**

Tout type de porteur de projet peut répondre à l'AMI, notamment les aquaculteurs et producteurs d'algues, les associations du secteur de la pêche, de l'aquaculture, de l'algoculture (interprofession, organisations de producteurs), les entreprises de mareyage / transformation des produits de la pêche, aquacoles et algues quelle que soit leur taille (start-ups, TPE / PME / ETI / groupes), les structures de recherche académiques et privées, les personnes morales ou physiques souhaitant développer un projet en lien avec un laboratoire de recherche en Normandie, etc...

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région Normandie à l'adresse : <https://aides.normandie.fr> et doit être envoyé au plus tard le 7 octobre 2022.

La Région s'assure que les documents transmis dans le cadre de cet AMI sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise de l'AMI.

Il est fortement recommandé aux porteurs de projet de prendre au préalable contact avec la Direction Agriculture et des Ressources Marines de la Région et le pôle de compétitivité Bioeconomy For Change (voir coordonnées ci-après) afin d'avoir un échange préalable à la constitution du dossier de candidature :

<b>Isabelle Dupont-Morral</b>	<b>Claire Charlier</b>
Chef du Service Pêche et Ressources Marines Région Normandie	Responsable Innovation Bioéconomie Bioeconomy For Change (B4C)
<a href="mailto:isabelle.dupontmorral@normandie.fr">isabelle.dupontmorral@normandie.fr</a> 06 82 03 79 42	<a href="mailto:c.charlier@bioeconomyforchange.eu">c.charlier@bioeconomyforchange.eu</a> 06 14 26 37 74

## V. Modalités d'analyse du dossier de candidature

Les candidatures seront analysées sur la base des critères généraux ci-dessous.

- Inscription dans l'un ou plusieurs des 3 axes précités,
- Intérêt et pertinence du projet au vu des objectifs,
- Effet structurant pour la région et/ou pour le territoire : résultats attendus en termes d'emploi et de développement économique, etc.

Un comité technique composé de techniciens de la Région et du pôle Bioeconomy For Change (B4C) sera chargé d'analyser chaque projet et d'émettre un avis. Ce comité technique pourra faire appel à des experts et partenaires externes, soumis à des exigences de confidentialité et, dans ce cas, en informera le porteur du projet. A l'issue de cette analyse, deux cas se présenteront :

- Si le projet est encore en cours d'élaboration, la Région et B4C pourront vous accompagner et vous orienter pour consolider votre projet.
- Si le projet est à un stade plus avancé, les moyens d'accompagnements suivants seront alors proposés :
  - Un accompagnement personnalisé de la Région et de B4C pour favoriser le développement du projet,
  - Une priorisation et un fléchage vers les dispositifs adéquats ainsi qu'un rendez-vous dédié pour faciliter les demandes d'aides